



Les décisions du Grand Conseil favorables à Val-de-Travers

En maintenant la clé de répartition de l'impôt sur les frontaliers et en refusant la réforme de la péréquation, le Grand Conseil a validé les options prises pour l'élaboration du budget communal de l'année en cours

Présentant un déficit de 2,6 millions de francs, le budget 2017 de la commune restait lié aux décisions à venir quant à deux dossiers cantonaux : la réforme de la péréquation des charges et la répartition de l'impôt sur les frontaliers. Ces deux objets ont été traités par le Grand Conseil lors de sa session de février, tous deux dans le sens attendu par l'Exécutif quant à leur impact financier.

L'enjeu principal pour les finances communales résidait dans la bascule de l'impôt sur les frontaliers. Pour faire court, la façon dont cet impôt est réparti entre l'Etat et les communes aurait dû être harmonisée en 2015 selon une clé défavorable aux communes qui, comme la nôtre, en sont fortement tributaires. Le Grand Conseil avait été sensible à l'impact important de ce changement et avait souhaité maintenir la clé précédente, pour deux ans.

Confrontés à une forte baisse des recettes fiscales des entreprises, plusieurs communes industrielles du canton dont la nôtre ont sensibilisé l'automne dernier le Conseil d'Etat à leur situation, demandant que la clé actuelle soit encore maintenue. Une majorité du Grand Conseil, courte mais suffisante, a estimé que cela répondait à une nécessité. La clé actuelle sera maintenue quelque temps encore et Val-de-Travers peut souffler : le montant en jeu pesait pour 1,4 million de francs !

Sur le front de la péréquation, l'enjeu était d'en revoir les principes selon un mécanisme complexe. Le Conseil communal avait estimé qu'au final, l'impact sur notre budget serait globalement neutre. Si la nécessité même d'une réforme a été admise par les députés, celle proposée n'a pas été retenue et la copie a été renvoyée au gouvernement, qui associera les communes à sa réflexion. Pour l'heure, le système en place continue de s'appliquer.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (05/24)

© Loïc Valverde

Echo des autorités

Journée internationale de la forêt - Les enjeux liés à la faune dans nos forêts

Quelle est la faune présente dans nos forêts aujourd'hui ? S'est-elle modifiée au cours du temps ? C'est à une thématique « animale » que la commune de Val-de-Travers a choisi de consacrer sa traditionnelle conférence organisée à l'occasion de la « Journée internationale de la forêt ». Celle-ci se tiendra le

jeudi 16 mars, à 19 heures, au foyer de la salle Fleurisia, à Fleurier (entrée libre)

Un invité pour traiter de ce sujet : Christophe Noël, inspecteur cantonal de la faune, qui présentera l'évolution de la faune du 19^e siècle à nos jours en se penchant plus particulièrement

sur quelques animaux emblématiques.

Au cours du temps, la forêt a eu une forte influence sur l'abondance et la diversité de la faune. Les mesures de conservation prises dès la fin du 19^e siècle ont permis aux populations de grands mammifères de croître. Actuellement, les effectifs de certaines espèces sont tels que des dommages importants aux cultures et à la forêt sont relevés dans de nombreuses régions du pays, malgré la présence de grands prédateurs. Dans de tels cas, l'intervention de l'homme est nécessaire afin de réduire ces dommages à une proportion supportable et de garantir la régénération naturelle des forêts.

ANNONCES

Abbaye 2017

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye du 24 au 26 juin 2017, sont priés de s'inscrire par écrit.

Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles patentes ou autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à : Commune de Val-de-Travers, Sécurité publique, Grand-Rue 38, 2108 Couvet jusqu'au : 31 mars 2017.

Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.

INFORMATIONS PRATIQUES

Réception des nouveaux citoyens

Les autorités communales perpétuent la tradition de recevoir officiellement les jeunes filles et jeunes gens qui fêteront leur 18^e anniversaire en 2017. Cette manifestation marquera leur entrée dans la vie civique active et se déroulera le

vendredi 7 avril 2017, à Fleurier, salle Fleurisia, de 18 h 30 à 20 h 30

Les invitations ont été envoyées le 13 février par courrier postal. Les jeunes filles et jeunes gens atteignant 18 ans cette année et domiciliés à Val-de-Travers qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de se manifester auprès de la Chancellerie communale (032 886 43 90, Chancellerie.VDT@ne.ch).

Ordre du jour de la séance du Conseil général du 13 mars

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 13 mars 2017, à 20 h, à Saint-Sulpice, halle de gymnastique

1. Appel
 2. Lettres et pétitions
 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017
 4. Nomination suite à la démission de M. Jean-Paul Chédel (UDC)
 - a) 1^{er} vice-président du Conseil général
 - b) Un membre à la Commission des règlements
 - c) un membre au Conseil d'établissement scolaire
 5. Rapport d'information relatif à la limite des investissements
 6. Crédit de Fr. 165'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue du Dr Leuba à Fleurier
 7. Crédit de Fr. 4'907'000.- pour les travaux communaux inhérents à la réfection de la H10 dans le village de Travers
 8. Communications du Conseil communal
 9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
 10. Résolutions
 11. Interpellations et questions
- Venez nombreux : les séances sont publiques**

EN BREF

Boîtes aux lettres villageoises

Pour déposer votre enveloppe de vote ou tout autre courrier destiné à l'administration communale, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de recourir aux boîtes aux lettres villageoises. Pour rappel, elles se trouvent :

- Boveresse : collège, rue du Collège 3
- Buttes : ancien bureau communal, Derrière-Cour
- Couvet : Hôtel de Ville, Grand-Rue 38
- Fleurier : Hôtel de Ville, rue du Temple 8
- Les Bayards : ancien bureau communal, Quartier de Bise 110
- Môtiers : devant la Maison de l'Absinthe, Grande Rue 10
- Noiraigue : collège, rue du Collège 6
- Saint-Sulpice : collège, place du Collège 1
- Travers : hangar des pompiers, rue Miéville 15

